

Développer le pouvoir d'agir des locataires en logement social

RS6731 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 333
Formacode(s)	44054, 42171
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2024
Date d'échéance	19/07/2027

Certificateur(s)

OCELLIA · SIRET : 30293883200045

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Durant la dernière décennie, l'évolution des profils des publics locataires et de leurs problématiques sociales et sociétales, a obligé des bailleurs sociaux à élargir leur mission d'intérêt général par la nature et la qualité de leurs services rendus en vue de les adapter au plus près des enjeux de secteur.

Plusieurs textes législatifs et réglementaires introduisent aujourd'hui deux notions fondatrices d'un nouveau mode relationnel des bailleurs sociaux à leurs locataires : l'engagement citoyen et le pouvoir d'agir qui donnent à considérer les locataires usagers comme des acteurs à part entière sur leur environnement.

Dans ce contexte, la certification vise les professionnels de proximité et de la relation client en poste chez un bailleur social.

Elle leur permet de construire une vision globale du développement social, une posture professionnelle innovante dans la relation aux locataires ainsi que des modes de gestion et d'intervention permettant la participation citoyenne des locataires sur l'amélioration de leur cadre de vie et, à travers elle, le développement de leur pouvoir d'agir.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Identifier les enjeux historiques, économiques, sociaux et législatifs du territoire, appréhender une vision globale du contexte d'un organisme de logement social, en repérant les fondamentaux de l'intervention collective, afin de donner du sens à son intervention
2. Adopter une posture professionnelle en favorisant l'expression des ressources et des capacités des locataires afin de générer leur autonomie de décision et d'action dans le cadre d'un projet collectif d'amélioration du cadre de vie de leur résidence sociale
3. Développer la coopération et la concertation avec les locataires en logement social en impulsant l'implication active des locataires sur de simples actions réalisables par eux/elles-mêmes dans le but de susciter leur pouvoir d'agir sur l'ensemble des étapes d'un projet collectif
4. Contribuer à un travail d'équipe et partenarial au sein de la structure du bailleur social en identifiant la complémentarité des rôles des collaborateurs/trices et impliquant des acteurs de proximité (Publics et privés) afin de consolider la réussite d'un projet collectif d'habitants

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidat à la formation « Développer le pouvoir d'agir des locataires en logement social », attestent d'un poste de travail salarié chez un bailleur social ou chez un partenaire direct d'un bailleur social justifiant d'une action commune

auprès de locataires en bail social

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de cinq personnes comme suit :

- Un représentant de l'organisme certificateur
- Deux professionnels du logement social, externes à l'organisme de formation et à la certification
- Deux spécialistes du domaine du Développement du Pouvoir d'Agir, externes à l'organisme de formation et à la certification, n'étant pas intervenus dans la formation et la préparation à la certification.

Base légale

Date de décision	19/07/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2027
Date de dernière délivrance possible	19/01/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://ocellia.fr/formations-professionnelles-expertises/developper-le-pouvoir-dagir-des-locataires-en-logement-social>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6731/>